

REGLEMENT DU 1ER TOURNOI SENIOR

D'ORADOUR SUR GLANE

28-29 JUIN 2022

Article 1

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses de minimes à vétérans et de NC à R4.

Article 2

Tous les participants devront être en possession de leur licence, à jour. Si un joueur n'est pas en mesure de la présenter, il ne sera pas autorisé à participer à la compétition.

Article 3

Les tableaux proposés sont DD, DH, DMX. Les doubles auront lieu le samedi, les mixtes le dimanche. Il est impératif que les joueurs soient présents dans la salle, jusqu'à l'affichage des tableaux de sorties de poule.

Article 4

Le nombre de participants est de 300 joueurs environ. Les participations seront prises en compte en fonction de la date de règlement. La date limite d'inscription est fixée au 14 mai 2022 (date de réception du mail faisant foi). Les droits d'engagement sont de **13 €** pour un tableau et **17 €** pour deux tableaux participation FFBAD comprise, le règlement de ceux-ci seront réalisés par virement sur le compte bancaire du club accompagné préalablement du bulletin d'inscription (exclusivement par mail à la personne responsable). Si pour des raisons exceptionnelles ceux-ci ne pouvaient être réalisés par virement nous accepterons les chèques libellés à l'ordre de Vienne Glane Badminton.

Article 5

Le comité organisateur se réserve le droit de regrouper certaines catégories en cas d'insuffisance d'inscrits dans un tableau en accord avec le juge arbitre, dans l'intérêt du tournoi. Le comité organisateur se réserve aussi le droit de limiter le nombre d'inscriptions des joueurs dans certaines catégories pour le bon déroulement du tournoi. La date de réception des inscriptions sera alors prise en compte.

Article 6

La constitution des tableaux se fera en fonction du nombre de demandes d'inscription, du classement des joueurs et suivant le CPPH en vigueur à la date de réalisation des tableaux.

Article 7

Le tournoi est placé sous l'autorité du juge arbitre. Ses décisions seront sans appel.

Article 8

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquette(s), boisson, serviette,...). Une tenue vestimentaire de badminton correcte sera exigée, selon les termes des règles de la FFBAD. Toute dérogation ne pourra être accordée par le juge arbitre au joueur qu'à l'examen d'un justificatif.

Article 9

Les règles du jeu sont celles édictées par la FFBAD.

Si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis une fois.

Si le volant touche les structures pendant le jeu, il sera compté faute.

Article 10

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de cette compétition sont les QETZAL OFFICIAL.

Article 11

L'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle, sauf initiative exceptionnelle de l'organisateur en accord avec le juge arbitre suite à un imprévu. Les matchs pourront être appelés avec 45 minutes d'avance sur l'horaire prévu. Il est donc indispensable que les joueurs soient présents dans la salle à l'heure de leur convocation.

(sauf match à 8h).

Les joueurs disposeront de 3 minutes après leur appel pour se présenter sur le terrain, s'échauffer, essayer les volants et débiter le match. En cas de retard constaté dès son appel sur le terrain, le joueur sera déclaré WO par le juge arbitre et sanctionné par la **commission Régionale d'arbitrage**. Le temps de repos minimum entre deux matchs est fixé à 20 minutes.

Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition **doit obligatoirement** en référer au juge arbitre et à lui seul.

Article 12

Les tableaux se dérouleront en poule avec 2 sortants par poule, puis en élimination directe pour toutes les séries. Le comité organisateur se réserve le droit de procéder par poule si le nombre d'inscrit et leur classement ne permettent pas l'établissement de tableaux avec sortie de poule.

Les matchs pourront être arbitrés par des arbitres officiels validés ou stagiaires volontaires. A défaut, ils se dérouleront en auto-arbitrage.

Article 13

En cas de forfait non justifié d'un joueur après la date de constitution des tableaux ou d'un désistement volontaire, les droits d'inscription restent acquis à Vienne Glane Badminton.

Tout joueur engagé qui ne se présente pas à une journée est déclaré WO. Il doit le cas échéant adresser un justificatif de son absence à la ligue Nouvelle Aquitaine sous 5 jours.

Article 14

Il est strictement interdit de fumer dans la salle, de même qu'il est interdit de boire et d'y manger sauf aux endroits aménagés à cet effet (buvette). Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Article 15

Les joueurs mineurs doivent être encadrés par un adulte référent (issu du club d'appartenance ou lien familial).

Article 16

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. Tout joueur forfait entre le tirage au sort et le jour de la compétition doit prévenir le comité d'organisation au plus tôt et devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la commission régionale arbitrage:

Tout joueur forfait ou blessé pendant la compétition doit prévenir le Juge arbitre.

Article 17

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

Article 18

Tout joueur qui s'inscrit au tournoi autorise de fait les organisateurs à prendre et utiliser des images, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, diffusés en France pour la durée la plus longue, prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Article 19

Le joueur qui s'inscrit et les accompagnants s'engage à respecter le protocole sanitaire qui pourrait éventuellement exister le jours de la compétition.

Le comité d'organisation.